

# ACKNOWLEDGEMENT

Crown Copyright documents reproduced by courtesy of The National Archives, London, England.

[www.nationalarchives.gov.uk](http://www.nationalarchives.gov.uk)

The National Archives give no warranty as to the accuracy, completeness or fitness for the purpose of the information provided.

Images may be used only for purposes of research, private study or education. Applications for any other use should be made to The National Archives Image Library, Kew, Richmond, Surrey TW9 4DU.



1947

Palestine  
EASTERN

E 3637 / G 2  
1 MAY 1947

E 3637 / 3637 G

Supply of Arms to Palestinian  
Arabs

Mr. Mathison,  
Colonial Office,  
to Mr. Beith  
Yorobul  
April 29th.

Last Paper.

(Minutes.)

Mr Baker <sup>Grmsls</sup>  
N. A. Sept <sup>7/5</sup>

Mr. Beith  
May 5

References.

(Print.)

(How disposed of.)

61921

(Action  
completed.)

(Index.)

7/5

Wys.

Next Paper.

1
2
3
4
5
6

Reference:-

FO

371 / 61921





5.

2. I am unable to say how much truth there is in the above report but I am passing it on to you for your information.

3. I am sending a copy of this telegram to His Majesty's representatives at Washington, Cairo, Beirut, Damascus, Jeddah and Amman.

1	2	3	4	5	6

COPYRIGHT OF THE PUBLIC RECORD OFFICE, LONDON

Reference:-

**FO**

371 / 61921



E

6

1947

E 9573

PALESTINE

15 OCT

Registry Number

E9773/363/1

TELEGRAM FROM

No.

Dated

Received in Registry

*Summary of ...*

Last Paper.

(Minutes.)

References.

9590/9590/85-

(Print.)

(If not disposed of.)

8, Wetheran. BU  
✓ Oct 23  
Tel. Rome 2222  
18 Oct.

(Action completed.)

(Index.)

GCW 22/10  
21/10/48

Next Paper.

11217

I think Rome are going too far by asking us to initiate a new policy for the sake of local publicity. I have spoken to News Dept about the statements attributed to them. The first statement is, of course, correct as far as the facts are concerned, but has been given a false emphasis. The second statement (except the reference to the U.N., which is wholly imagination) is based on a rather rash reply to persistent questioning. Neither statement is an accurate reflection of our policy which, in any case, has not yet been defined. I think it will be best not to confuse Rome by going into details, but simply to tell them that both statements are inaccurate and to stress the importance of avoiding publicity on this issue. There is no need for us to declare what policy we would adopt in a hypothetical situation and, since nothing but any statement is certain to be distorted, only harm could result if we did. I have repeated our telegram to Cairo (E9590) to Rome and suggest we should tell them to stick to the attitude outlined therein. I submit draft telegram accordingly, which might well be repeated to Paris.

1

(J.E. CABLE)  
15/10

1					
2					
3					
4					
5					
6					

Reference:-

FO

371/61921

COPYRIGHT OF THE PUBLIC RECORD OFFICE, LONDON

I agree. This is a very tricky question and we want to avoid publicity, if possible. J.S. Bennett Oct. 15

J.S.B.

17.X

I agree. But it is not so much a question of a statement to the Italian press as of one in this country which will be carried in Italy. The Embassy themselves can do very little to influence the press as a whole, & next to nothing to influence the left press, who can be relied on to twist anything. I have ventured to make two small alterations.

J.S. Bennett 18/10

W. J. ...

J.S.B.

18.X

1	2	3	4	5	6
		1		2	

COPYRIGHT OF THE PUBLIC RECORD OFFICE, LONDON

Reference:-

FO

371/61921













*Le Populaire. nov 23-24/11/47*

**LE PROCES ZIZAC  
"VOUS AVEZ  
TOUTE MA  
SYMPATHIE "**

**dit le président  
du tribunal  
aux trois inculpés**

*" A part le délit pour lequel vous êtes poursuivis, vous avez toute ma sympathie. " C'est par ces paroles générales que le président Vinçon aborda l'interrogatoire des trois inculpés: Zizac, Majzner et Ismann, qui comparaissent hier devant lui sous l'inculpation de détention d'armes. Les faits remontent à quelques mois. La police découvrit à Nanterre, dans l'appartement de M. Zizac, neuf caisses d'armes destinées à la Palestine.*

*— Je n'ai rien fait contre la France, déclara hier M. Majzner. J'ai agi comme vous l'auriez fait vous-même si vous aviez été à ma place !*

*Mes André Blumel, Schlisselman, Franckel et Me de Moro-Giafferri obtinrent l'indulgence du tribunal : l'acquiescement pour M. Zizac, deux mois de prison avec sursis et 1.200 francs d'amende pour M. Ismann, et quatre mois de prison avec sursis, 2.000 francs d'amende pour M. Majzner.*

1					
2					
3					
4					
5					
6					

COPYRIGHT OF THE PUBLIC RECORD OFFICE, LONDON  
Reference: **FO** 371/61924

Franc Tireur 23/24 November 1947

### LE SURSIS AUX DÉTENTEURS D'ARMES POUR LA PALESTINE

Les trois hommes qui comparaissent hier devant la seizième chambre correctionnelle ne sont pas des malfaiteurs. Cela est si évident que le président Vinçon, qui a reçu mission délicate de statuer sur leurs cas, ne laisse pas de leur exprimer sa sympathie.

Meizner, Isman et Zizac sont ces trois Israélites détenteurs d'armes qu'ils destinaient à la Palestine. Meizner, le seul détenu, a remis les caisses contenant fusils, grenades, mitraillettes, explosifs à Isman, qui les entreposa chez Zizac. Celui-ci affirme avoir cru que les caisses contenaient des machines à coudre.

Le président. — Si nous portons un très grand intérêt au peuple juif, qui a tant souffert, il n'en est pas moins vrai que je dois tenir compte de la politique internationale. Or nos alliés de Grande-Bretagne ont été chargés de faire la police en Palestine, et ils sont attaqués, blessés par des personnes appartenant à la même organisation que vous...

Le président suspend un instant son discours et ajoute :

— Il aurait mieux valu que ce ne soit pas un tribunal français qui juge cette affaire. Ceci dit, à part la raison pour laquelle vous êtes poursuivis, vous avez toute ma sympathie.

Meizner alors prend la parole :

— Monsieur le président et vous, monsieur le substitut, j'ai fait ce que vous avez fait à ma place. Si vous aviez été pendant la guerre en Suisse, par exemple, et que vous ayez rencontré un bon Français qui vous prie de l'aider à travailler pour la Résistance, vous auriez fait comme moi...

Le président sourit :

— Non, car je suis respectueux des lois et je n'aurais été de celles du pays qui n'aurait donné asile.

M<sup>e</sup> de Moro-Giafferri, dans un de son bons élan, rappelle en plaidant que 300.000 Israélites attendent encore, pour sortir des camps, que la civilisation soit victorieuse.

Malgré le réquisitoire du substitut Colomniès, réclamant des peines sévères et fermes, le tribunal a condamné Meizner à 4 mois de prison avec sursis et à 2.000 fr. d'amende, Isman à 2 mois avec sursis et à 1.200 francs d'amende, et Zizac est acquitté.

Madeleine JACOB.

1					
2					
3					
4					
5					
6					

Reference:-

FO

371/61921

COPYRIGHT OF THE PUBLIC RECORD OFFICE, LONDON

14  
End

L'Aurore, Nov 23-24/11/47.

### ÉPILOGUE ANODIN DE L'AFFAIRE DU DÉPOT D'ARMES DE L'IRGOUN

**L**A découverte de neuf caisses d'armes et de munitions chez un ingénieur israélite de Nanterre, l'été dernier, fut annoncée à grand fracas. On parla de complot, de complications internationales, de « l'émotion provoquée à la Ligue arabe », de je ne sais quoi encore. Ces armes, destinées à l'Irgoun, prenaient des proportions de bombe atomique.

Dix personnes furent arrêtées, à commencer par le détenteur des armes, M. Maurice Zizac. Puis le calme se fit. Sept inculpés bénéficièrent d'un non-lieu, deux autres furent remis en liberté provisoire... Si bien

qu'hier, le seul Stanislas Majzner comparaisait comme détenu devant la seizième chambre correctionnelle, ses « complices » Zizac et Ismann étant sur le banc des prévenus libres.

Les débats furent brefs. Quatre plaidoiries prolongèrent l'audience.

Ce fut tout d'abord M<sup>r</sup> Franckel qui fit l'exposé des droits historiques du peuple d'Israël sur la Palestine et fit une sévère critique de la politique anglaise.

Plaidant ensuite pour Ismann, M<sup>r</sup> André Blumel fit un affligeant tableau de la situation lamentable de ce que l'on appelle pudiquement « les personnes déplacées ». Lui aussi attaqua vivement le « Livre blanc » de 1939.

Troisième plaidoirie, celle de M<sup>r</sup> Schliesselman pour Zizac dont il demanda l'acquiescement avec une conviction communicative.

Enfin, parlant en faveur de Majzner, M<sup>r</sup> de Moro-Giafferi, très en forme, réussit en une courte mais excellente plaidoirie à émouvoir l'auditoire.

Sensible à toute cette éloquence, le tribunal acquitta Zizac « au bénéfice du doute » et, s'il condamne Majzner à quatre mois et Ismann à deux mois d'emprisonnement, il leur accorde le sursis.

ROGER DORSEL.

1
2
3
4
5
6

COPYRIGHT OF THE PUBLIC RECORD OFFICE, LONDON  
Reference:-  
**FO**  
371/61921